Statut et direction d'école : danger
Non à une hiérarchie dans l'école !

Statut et direction d'école : danger !

dimanche 6 juin 2021, par CGT

Cette proposition de loi avait été votée vidée de son contenu principal par les député-es. Si la délégation de compétences de l'autorité académique envers les directeurs-trices d'école déjà prévue par le texte initial, est maintenue, la phrase « II n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur Ies enseignants de son école. » présente dans le texte adopté à l'Assemblée Nationale, a été supprimée au Sénat. Cette phrase est remplacée par « II dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées. » !

Le ministre tient plus que jamais à modifier en profondeur l'organisation des écoles et intégrer un lien hiérarchique. Alors que le sujet de la charge de travail est une préoccupation centrale, la proposition de loi propose d 'en ajouter en confiant des missions de formation ou de coordination !